

Montréal, le 19 avril 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative à la modification des Conditions de service
d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec
Dossier de la Régie : R-3964-2016, phase 2**

La Régie de l'énergie (la Régie) souhaite corriger une des dates indiquées dans l'échéancier relatif à la procédure de traitement des plaintes et contenu dans sa lettre du 17 courant transmise dans le cadre de la phase 2 du présent dossier.

Ainsi, l'audience portant sur la procédure de traitement des plaintes aura lieu le **6 juin 2018 et, si nécessaire, le 7 juin 2018** et non, tel qu'indiqué, le 7 juin et le 8 juin si nécessaire.

Par ailleurs, toutes les autres dates des échéanciers prévus demeurent inchangées.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml